

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Ratification du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2020**

Annexe(s) : procès-verbal de la séance du 24/09/2020

**Date de convocation :** 22 octobre 2020

**Date d'affichage du compte-rendu :** 5 novembre 2020

**Secrétaire de séance :** POJOLAT Marie

**Rapporteur :** BARRAUD Bertrand

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 96

- Titulaires : 91

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 9

**Votants : 112**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (96)

ADMIRAT Nadine  
CALISTE Yolande (S)  
ALBARET Christophe  
PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul

BESSON Jean-Louis  
BŒUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella  
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy

GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis  
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETEILH Sandra  
PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie

PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)  
ROCHETTE Christophe  
ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles  
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine  
PLANCHAT-HERY Claire (S)  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

**ABSENTS EXCUSES : (9)** BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; GREGOIRE Nathalie ; NICOLLET Michel ; PRADIER Laurent ; WALTER Christian ;

\*

## LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

L'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales dispose que, dans un délai d'une semaine, le compte-rendu de la séance du conseil est affiché et mis en ligne sur le site internet, lorsqu'il existe.

Aussi, le compte-rendu des délibérations en date du 24 septembre 2020 a été affiché au siège de la communauté d'agglomération et publié sur son site internet le 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Parallèlement, la séance du conseil communautaire du 24 septembre 2020 a donné lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant l'intégralité des débats. Il est annexé à la présente délibération.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire s'ils ont des remarques à émettre sur ce procès-verbal.

Suite à la remarque de Madame MASSARDIER Marie-Laure, il y a lieu de mentionner le départ de certains conseillers après le rapport n° 34 – adaptation du tableau des effectifs et ajouter à la page 81 la mention suivante : « Mesdames et Messieurs COSTE Yves, DABERT Jean-Claude, FERRARIS Nathalie, FERREIRA Fernando, MAISONNEUVE Alain (S), GONTHIER Emmanuel, JAFFEUX Sébastien, KINDT Patrick, LAMOUREUX Jean-François, LENEGRE Jean-Louis, LEROY Véronique, MAHINC Didier, MARIANY Marie-Line ; MASSARDIER Marie-Laure ; MEALLET Roger-Jean ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia ; PELISSIER Patrick ; PETEILH Sandra ; PRADIER Laurent ; PRUNIER Jean-Pierre ; RAVEL Pierre, SAUVANT Jean-Pierre ; SCHUMACHER Emilie ; TRILLEAUD Eric et ZANIN Nathalie quittent la séance du conseil communautaire. »

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

## CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président de l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 24 septembre 2020 ci-annexé ;

**CONSIDÉRANT** les observations émises sur le procès-verbal ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 112

- Pour : 112
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- De ratifier, après modifications susvisées, ledit procès-verbal.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,  
Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3 / 11 / 2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3 / 11 / 2020